

2022 DSP 91 Subvention (3.000 euros) à l'association Comité de Paris contre les Maladies Respiratoires (6e).

**PROJET DE DELIBERATION
EXPOSE DES MOTIFS**

Mesdames, Messieurs,

Le projet de délibération qui vous est présenté a pour objet l'attribution en 2022 d'une subvention de fonctionnement de 3.000 euros au Comité de Paris contre les Maladies Respiratoires.

Afin de mieux répondre aux besoins réels des patients qu'elle reçoit, cette association sollicite le soutien de la collectivité parisienne pour son action sociale en faveur des personnes atteintes de maladies respiratoires et pour son action de prévention des pathologies respiratoires.

L'activité du Comité de Paris contre les Maladies Respiratoires consiste principalement à apporter des aides financières aux malades parisiens atteints de tuberculose et de pathologies respiratoires, mener des actions de prévention du tabagisme dans les lycées et collèges parisiens, et de manière plus générale, sensibiliser les jeunes aux risques du tabagisme.

En 2021, 142 secours ont été accordés pour un montant moyen de 100 euros, ce qui représente 79 patients aidés directement.

En 2022, l'association a poursuivi les actions telles que l'aide sociale aux malades, les actions de prévention des comportements à risque pour la santé, les actions d'information et de prévention relatives à la santé respiratoire et à l'environnement.

L'aide sociale aux malades permet de contribuer à la guérison et /ou à l'amélioration des conditions de vie et / ou à la réinsertion de personnes en difficultés atteintes de pathologies respiratoires.

Par ailleurs, l'association souhaite collaborer aux plans et dispositifs mis en place par la collectivité parisienne, notamment le Plan Paris Santé Environnement et les actions de prévention du tabagisme définies lors des Assises parisiennes de la santé.

En matière de prévention du tabagisme et autres produits inhalés, les actions se poursuivront par la collaboration régulière au groupe de travail de la Mission Métropolitaine de Prévention des Conduites à Risques ainsi que la reconduction des actions de prévention auprès des jeunes en milieu scolaire et dans les foyers et la pérennisation de la prévention du tabagisme auprès de populations défavorisées.

Afin de permettre à l'association Comité de Paris contre les Maladies Respiratoires de continuer à mener à bien son action de soutien et de prévention dans le champ

des maladies respiratoires, je vous propose de renouveler notre soutien à cette association en lui accordant une subvention de fonctionnement de 3.000 € au titre de l'année 2022.

Je vous prie, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir délibérer.

La Maire de Paris

2022 DSP 91 Subvention (3.000 euros) à l'association Comité de Paris contre les Maladies Respiratoires (6e).

Le Conseil de Paris

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L2511-13, L2511-14 ;

Vu la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et en particulier son article 10 ;

Vu la loi n°2017-257 du 28 février 2017 relative au statut de Paris et à l'aménagement métropolitain ;

Vu le décret n°2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques ;

Vu le projet de délibération en date du _____ par lequel Madame la Maire de Paris lui propose d'accorder une subvention de fonctionnement au Comité de Paris contre les Maladies Respiratoires - 66, boulevard Saint Michel (6e) ;

Sur le rapport présenté par Mme Anne SOUYRIS au nom de la 4e Commission ;

Délibère :

Article 1 : Une subvention de fonctionnement de 3.000 euros est attribuée au Comité de Paris contre les Maladies Respiratoires (2022_10451 / PARIS ASSOS 20268) - 66 boulevard Saint Michel (6e) au titre de l'année 2022.

Article 2 : La dépense correspondante sera imputée sur le budget de fonctionnement de la Ville de Paris de l'exercice 2022 et des exercices suivants sous réserve de la décision de financement .